



Centre Inffo

Matinée d'Actualité

Mardi 30 juin 2015

de 9 heures à 13 heures

MGEN - 3, Square Max Hymans – 75015 Paris



## DÉCRET QUALITÉ DES ACTIONS DE FORMATION : PRESTATAIRES, SACHEZ RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES FINANCEURS

La loi du 5 mars 2014 oblige les acheteurs de formation - État, Régions, les Opcas-Opacif, Pôle emploi et Agefiph - à s'assurer de la "capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité".

Un décret à paraître prochainement précise cette obligation au travers de sept critères de qualité. En parallèle, le Cnefop est chargé d'établir pour fin 2015 une liste de certifications ou labels dont les exigences sont conformes à ces critères. Le prestataire de formation bénéficiant d'une de ces certifications ou labels sera ainsi présumé satisfaire aux obligations dont les financeurs doivent s'assurer. Ces derniers sont également incités à renforcer de bonnes pratiques d'achat, individuellement et collectivement.

- Quelles stratégies ces grands financeurs vont-ils mettre en œuvre pour répondre à leurs obligations ?
- Comment se préparer à leurs exigences ?
- Quels labels ou certifications choisir ?

Cette matinée d'actualité organisée par Centre Inffo permettra de décrypter le nouveau décret et d'en mesurer l'impact, d'identifier les démarches de certification d'organismes, et de mettre en perspective stratégies des acheteurs et stratégies des prestataires de formation.

A l'heure où beaucoup reste à construire, les échanges et débats contribueront à éclairer la décision publique sur ce sujet.

**NOUVEAUTÉ**

*PRÉPAREZ CETTE MATINÉE AVEC NOUS EN POSANT VOS QUESTIONS EN AMONT*

**OBJECTIFS**

- ▶ Comprendre l'impact du décret « qualité » sur les relations entre acheteurs « publics » et prestataires de formation
- ▶ Identifier les démarches de certification d'organismes de formation, leurs logiques et usages
- ▶ Avoir les clés pour adapter sa stratégie à la nouvelle situation

**PUBLICS**

- ▶ Prestataires de formation, publics et privés
- ▶ Cabinets conseil
- ▶ Consultants
- ▶ Professionnels des fonctions achat dans les organismes publics ciblés par le décret

## P r o g r a m m e p r é v i s i o n n e l

**8h30** Accueil des participants

**9h00** Ouverture

**9h - 10h** **Présentation du décret et des indicateurs de qualité**

Les intentions du législateur.

Stéphane Rémy, chef de mission de l'organisation des contrôles, DGEFP

Jean-Philippe Cépède, Directeur du Pôle juridique - observatoire, Centre Inffo

Les travaux menés par le Cnefop autour des démarches de certification qualité.

Un représentant du Cnefop

**10h - 11h15** **Faire le choix d'une certification qualité : pourquoi, comment ?**

Panorama des certifications et labels existants. Françoise Gérard, Centre Inffo

Les usages et les démarches d'accompagnement à la certification d'un organisme de formation.

**Représentants des accompagnateurs, certificateurs et prestataires de formation :**

**Thomas Cornu**, Afnor certification ; **Claude Née**, ISQ-OPQF ; **Nadine Gagnier**, Man'Agir.

Echanges avec les participants

**11h15 - 11h30** Pause

**11h30 - 13h** **Les stratégies des acheteurs questionnées par l'offre de formation**

Eclairage sur les stratégies mises en œuvre par les financeurs pour s'assurer de la qualité de la formation et dialogue avec les prestataires de formation.

Philippe Dole, directeur général du FPSPP ; Olivier Gauvin, Opcalia ; Valérie Sort, Agefos-Pme ; des représentants de Pôle emploi, des Régions...

Bernard Monteil, Fédération de la formation professionnelle, Gilles Trichet, SYCFI ; des représentants de prestataires publics de formation...

Echanges avec les participants

**13h** **Clôture et fin de la Matinée d'actualité**

**ANIMATION**

Françoise Gérard, directrice Production et partenariats, Centre Inffo

Maryline Gesbert, responsable service Observatoire-Études, Centre Inffo.

